

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
oooooooooooooooo

**L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,
Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 23
Convocations du 10 décembre 2024**

Présents : ALLAIS Florence ; BARBE Dominique ; ELMI BARREH Julie ; GARCIA Frédéric ; GAUTIER Bertrand ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; NARCISO Elisabeth ; NERAUDAU Gérard ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe ; ZANDVLIET Jean.

Excusés : BIEGER Emmanuelle (pouvoir à Madame E. NARCISO) ; BIVALSKI Maxime (pouvoir à Monsieur F. GARCIA) ; GREMBE Jean-Charles (pouvoir à Monsieur GAUTIER) ; LIGNAC Valérie ; MAYOR Sébastien (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Madame D. BARBE)

Secrétaires de Séance : Gérard NERAUDAU et Philippe VIDEAU

Délibération D2024-52

Objet : Délibération pour un emprunt de 250 000€ avec le Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement et notamment l'aménagement du cimetière, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000€. Il invite le Conseil municipal à examiner la proposition faite par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

POUR	14
CONTRE	7 (F. ALLAIS ; S. HERIT ; M. LALANNE GUERIN ; S. MAYOR ; G. NERAUDAU ; F. PALLUAU DUBOULOZ ; G. RODRIGUEZ)
ABSTENTION	1 (D. BARBE)

ACCEPTE l'offre de prêt faite par le CMSO et décide en conséquence :

Article 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 250 000,00 EUR
- Objet : Divers travaux d'investissement dont l'extension du cimetière
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Taux fixe : 3,27%

Périodicité des échéances : Périodicité trimestrielle

Type d'amortissement : Amortissement Linéaire

Montant de la 1^{ère} échéance : 6 210,42 €

Remboursement anticipé : Autorisé à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, et tous les éléments nécessaires à l'application de cette délibération.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

A Fargues Saint-Hilaire, le 16 décembre 2024

Le Maire,

Bertrand GAUTIER